

LES MISSIONS CONFIEES

En fonction du premier parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- Participation à la définition d'un plan de communication externe ou interne
- Rédaction de contenu print et web
- Organisation d'événementiels
- Gestion des relations presse
- Réalisation de veille et d'études
- Participation à des projets marketing
- Animation de réseaux sociaux
- ...

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Junior

Tous les étudiants sont diplômés au minimum d'un Bac+2 : BTS, DUT, Licence.

Les étudiants sont issus pour les 1/3 d'entre-eux de formation en communication mais les 2/3 restants viennent pour se former à la communication suite à un parcours initial en marketing, développement commercial, tourisme, gestion, web...

Chacun d'entre-eux possède des compétences et des connaissances diverses. À l'ENC Communication, nous privilégions les travaux de groupes, qui leur permettent de s'enrichir et d'apprendre des uns et des autres.

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPREPRISE

3 jours par semaine en entreprise - 2 jours à l'école
du lundi au mercredi en entreprise

LE PROGRAMME

L'objectif ? Acquérir une polyvalence et participer à toutes les étapes liées à la stratégie de communication grâce à des cours de :

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

RELATIONS PRESSE

MARKETING

FABRICATION

DROIT DE LA COMMUNICATION

PAO
(InDesign, Photoshop, Illustrator)

NÉGOCIATION COMMERCIALE

OUTILS DE BUREAUTIQUE

BUSINESS ENGLISH

BUDGÉTISATION

COMMUNICATION DIGITALE

L'ÉVÉNEMENTIEL EN ENTREPRISE

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

2 types de contrat et de modes de rémunération :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. Nous sommes en attente des décisions de reconduction de la prime pour tout contrat signé après le 28 février 2021.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 43% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

LA CONVENTION DE STAGE ALTERNÉ

10 mois avec une indemnisation d'environ 30% du SMIC au prorata du temps passé en entreprise. L'étudiant paie la formation.

LES MISSIONS CONFIEES

En fonction du parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie digitale**
- **Rédaction de contenu web et animation des réseaux sociaux**
- **Élaboration et mise en œuvre de plan de communication interne**
- **Rédaction de supports internes**
- **Organisation d'événements internes et externes**
- **Missions marketing et commerciales**
- **Appui aux managers**
- ...

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Confirmé

Les étudiants de 4^e année auront **entre 10 mois et 1 an d'expérience professionnelle** au sein d'un département communication d'une entreprise, collectivité, agence-conseil, association et start-up.

Ils maîtriseront au minimum la définition **d'un plan de communication, l'élaboration d'une stratégie marketing et l'organisation d'événements.**

Ils auront acquis une autonomie favorisant leur intégration au sein de votre équipe.

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPREPRISE

3 jours par semaine en entreprise - *du mercredi au vendredi*
2 jours à l'école

LE PROGRAMME

Un socle commun est proposé à toute la promotion.

L'objectif ? Renforcer les compétences des étudiants dans la définition de tout type de stratégie de communication, de marketing et de développement commercial.

À cet enseignement général s'offrent 3 options au choix :



Événementiel



Communication digitale



Communication interne

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. Nous sommes en attente des décisions de reconduction de la prime pour tout contrat signé après le 28 février 2021.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 43% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

L'apprenti peut commencer son contrat **jusqu'à 2 mois avant le début de la formation**, en septembre.

LES MISSIONS CONFIÉES

En fonction du parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- Définition de plans de communication
- Proposition de projets liés à l'innovation
- Élaboration et conduite d'une stratégie digitale
- Rédaction de contenus print et web
- Gestion d'une stratégie de communication interne
- Organisation d'événements internes et externes
- Définition de la stratégie de développement commercial
- ...

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Expert

Les étudiants de 5^e année auront **2 ans d'expérience** au sein d'un département communication d'une entreprise, collectivité, agence-conseil, association ou start-up.

Ils souhaitent explorer leur potentiel créatif et d'innovation à travers des projets **événementiels, digitaux ou de communication interne**.

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPRISE

4 jours par semaine en entreprise - du lundi au jeudi

LE PROGRAMME

Un socle commun est proposé aux étudiants et s'organise autour de la communication, l'innovation et le management de projets innovants.

L'objectif ? Développer une réflexion stratégique et insuffler l'innovation au sein de l'entreprise. Ils développeront la réflexion stratégique appliquée à la communication et à l'innovation.

Un approfondissement des options d'expertise :



Événementiel



Communication digitale



Communication interne

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. Nous sommes en attente des décisions de reconduction de la prime pour tout contrat signé après le 28 février 2021. L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 61% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

L'apprenti peut commencer son contrat **jusqu'à 2 mois avant le début de la formation** prévue en septembre.

Le contrat d'un étudiant en Bac+5 ne peut pas dépasser 12,5 mois.